BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 506

## 29 – FINISTÈRE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

## Ventes et cessions

802 469 296 RCS Brest.
**CORDONNERIE BREST OCEANE.**
*Forme :* Société à responsabilité limitée.
*Capital :* 5000.00 EUR.
*Adresse :* 18, Rue de la Villeneuve, 29200 Brest.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte électronique en date du 16/11/2023, la société PODO ORTHESE BREST OCEANE [SARL au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé au 18, rue de la Villeneuve, 29200 BREST, immatriculée au RCS de BREST sous le n ° 524 236 379] et la société CORDONNERIE BREST OCEANE [SARL au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé au 18 rue de la Villeneuve, 29200 BREST, immatriculée au RCS de BREST sous le n°802 469 296] ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CORDONNERIE BREST OCEANE par la société PODO ORTHESE BREST OCEANE La société CORDONNERIE BREST OCEANE ferait apport à la société PODO ORTHESE BREST OCEANE de la totalité de son actif, soit 63 831 €, de la totalité de son passif, soit 32 599 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 31 232 €. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts sociales de la société PODO ORTHESE BREST OCEANE et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni a aucune détermination d'un rapport d'échange. La société CORDONNERIE BREST OCEANE sera dissoute de plein droit, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion conformément à l'article R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BREST, le 16/11/2023. Pour avis.